



G A R A N C E

Garants de votre
indépendance

COMMUNIQUE DE PRESSE

25 février 2020

GARANCE signe un accord d'entreprise pour la diversité

Déjà signataire de la Charte de la diversité depuis 2012, GARANCE a concrétisé ses engagements par la mise en place d'un accord collectif d'entreprise en faveur de la diversité. Effectif depuis le 1^{er} janvier 2020, il s'articule autour de trois principales dispositions : la diversité dans le recrutement et l'intégration, l'équité dans la gestion des carrières et la sensibilisation de la communauté de travail.

Pour s'engager avec ce nouvel accord, la mutuelle – fidèle à sa démarche d'amélioration continue et de recherche d'excellence – a retenu des indicateurs tels que les résultats du sondage Great Place To Work® (dont elle est lauréate depuis 2017), la pyramide des âges, l'évolution du taux de travailleurs et la situation comparée des femmes et des hommes. Les mesures liées à l'accord en faveur de la diversité sont issues de trois constats :

1. A ce jour, aucun fait de discrimination au sein de GARANCE n'a été déclaré.
2. Certains métiers font l'objet d'un taux de féminisation ou de masculinisation trop élevé.
3. Les jeunes de moins de 30 ans sont peu présents dans l'entreprise.

Cet accord vient compléter des mesures déjà mises en place sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

« Reflet de nos stratégies RH et RSE ambitieuses, la création de notre mutuelle repose sur des valeurs de solidarité et d'entraide. Nous sommes convaincus que la diversité constitue un véritable atout pour l'entreprise car elle favorise la performance et la réussite collective. C'est pourquoi GARANCE a toujours pris des dispositions en faveur des publics dits "fragiles sur le marché du travail", tels que les seniors, les femmes ou encore les travailleurs handicapés. Great Place To Work® reconnue, GARANCE souhaite aujourd'hui renforcer son rôle de citoyen actif en devenant une entreprise qui incarne la diversité de la population et l'égalité des chances. » ajoute Anne-Laure TAPPONIER, Directeur des Ressources Humaines de GARANCE.

Disponible sur demande dans son intégralité, l'accord instaure les mesures suivantes :

La diversité dans le recrutement et l'intégration

- Les offres d'emploi sont rédigées de manière neutre et les genres féminin et masculin sont obligatoirement mentionnés.
- L'emploi des juniors.
 - Les étudiants en alternance et/ou en stage sont davantage accueillis.
 - Les candidatures des jeunes en fin d'alternance sont étudiées en priorité.



GARANCE

Garants de votre
indépendance

- Des partenariats avec des associations en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sont étudiés.
- Chaque nouveau salarié est accompagné, au moment de son intégration, par un salarié.

L'équité dans la gestion des carrières

- Instauration de « temps partiel de fin de carrière » qui consiste pour tout salarié à ne travailler que 80 % de la durée légale du travail. GARANCE compense partiellement le différentiel de salaire, à hauteur de 10 %. Par ailleurs, aucun prorata de l'indemnité de départ en retraite n'est effectué.
- Possibilité de participer à des stages de préparation à la retraite dans l'année qui précède le départ.
- Instauration du bilan retraite pour les salariés âgés de 55 ans et plus.
- Mise à disposition d'un guide de la retraite pour les salariés âgés de 55 ans et plus.

Sensibilisation de la communauté de travail

- Organisation d'un événement annuel relatif aux apports de la diversité ou de la lutte contre les discriminations.
- Intégration d'une mention relative à la diversité dans les offres d'emploi.
- Rappel tous les ans, via une note émanant des ressources humaines, de l'existence d'une procédure d'alerte permettant aux salariés de dénoncer des faits discriminatoires.
- Relance périodique de l'appel à candidature pour la fonction de référent égalité professionnelle et diversité.

A propos de GARANCE

Mutuelle leader sur le marché de la retraite supplémentaire et acteur majeur de l'épargne retraite avec près de 270 000 adhérents et 340 000 contrats en portefeuille, GARANCE a également su développer une offre globale d'assurance de personnes désormais ouverte à tous. www.garance-mutuelle.fr @GaranceMutuelle

Contacts presse :

Elisabeth MARZAT

01 53 21 12 44 / 06 65 59 61 69

emarzat@garance-mutuelle.fr

Mélanie MILON

01 53 21 12 43 / 06 65 30 81 00

mmilon@garance-mutuelle.fr